



Réunion de la Commission Locale de l'Eau 23 septembre 2019

Compte-rendu

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois septembre, à quatorze heures trente, la Commission locale de l'eau du SAGE de l'Elorn s'est réunie dans la halle du Moulin Neuf, sur la commune de Guipavas.

Membres présents :

- M. Francis Grosjean, président du Syndicat de Bassin de l'Elorn
- Mme Sylvaine Vulpiani, conseillère régionale
- Mme Chantal Soudon, Maire de la Martyre
- M. Yvon Bescond, Maire de la Forest-Landerneau
- Mme Christine Margogne, conseillère municipale de Brest
- M. Patrick Le Hénaff, conseiller municipal d'Irvillac
- M. Jean-François Kerbrat, Maire de St Sauveur
- M. Francis Estrabaud, Parc Naturel Régional d'Armorique
- M. Thierry Larnicol, Section Régionale de la Conchyliculture de Bretagne Nord
- M. Claude Roussillon, Amis des Moulins du Finistère
- M. Julien Charbonnel ; ARS délégation Finistère
- M. Patrick Luneau, AELB
- M. Patrick Pouline, Parc Marin d'Iroise
- Mme Anne-Marie l'Aour, service eau et biodiversité, DDTM 29

Assistaient à la réunion :

- Mme Virginie Lagarde, CDPM
- Béatrice Valette, Conseil Régional de Bretagne
- Nathalie Rey, EPAGA
- Xavier Badé, EPAGA
- M. Jérôme Vassal, ingénieur au SBE
- M. Philippe Masquelier, animateur du SAGE de l'Elorn

N'assistaient pas à la réunion :

- M. Jean-Marc Puchois, Conseiller Départemental, pouvoir à C Soudon
- M. Henri Billon, maire de Loc-Eguiner/Ploudiry, pouvoir à JF Kerbrat
- Mme Viviane Bervas, conseillère municipale de Landerneau,
- Mme Pascale Bégoc, conseillère municipale de Sizun, pouvoir à P Le Hénaff
- M. Louis Fagot, maire de Guimiliau, pouvoir à F Estrabaud
- M. Philippe Héraud, maire de Plouneventer,
- Mme Florence Cann, Conseillère Départementale
- Mme Françoise Péron, Conseillère Départementale
- Mme. Laurence Fortin, vice-présidente du Conseil Régional
- M. Yann-Fanch Kernéis, conseiller municipal de Plouzané, pouvoir à S Vulpiani
- M. Bernard Nicolas, conseiller municipal de Plougastel-Daoulas
- M. Jacques Guillou, maire de Dirinon
- M. Ronan Pichon, conseiller municipal de Brest
- M. Éric Guellec, conseiller municipal de Brest, pouvoir à F Grosjean
- M. Laurent Péron, conseiller municipal du Relecq-Kerhuon
- Mme Claude Bellec, conseillère municipale de Brest, pouvoir à S Vulpiani

- M Thierry Marchal, Chambre d'agriculture
- M. Louis-Pol Lagadec, CCIMBO
- . M. Jean-Yves Kermarrec, AAPPMA de l'Elorn
- M. Jean-Pierre Le Gall, Bretagne Vivante
- M. Marc Lars, Comité Départemental de Pêches Maritimes
- M. Rémi Saliou, FDSEA
- M. Stéphane Brelivet, UDSEA
- M. Franck Oppermann, Eau et Rivières de Bretagne
- M. Loïc Le Pollès, CLCV
- M. Le Préfet de Bassin Loire-Bretagne
- M. le Sous-Préfet de Brest
- M. le directeur, DREAL Bretagne
- Mme. Anne Corbé ; préfecture maritime
- M. le Délégué Interrégional, AFB
- M. le directeur, IFREMER

* *
*

Francis Grosjean ouvre la séance en remerciant les membres de la CLE présents.

Approbation du compte-rendu de la CLE du 11 juillet 2019

Francis Grosjean invite les membres de la CLE à valider le compte-rendu de la réunion du 24 avril 2019.

Jean-Yves Kermarrec, excusé, a adressé ses observations par courriel ; elles sont portées à la connaissance des membres présents, à l'issue de quoi Francis Grosjean propose d'ajouter les deux phrases suivantes au paragraphe « Bilan 2018-programme 2019 du contrat territorial » du compte rendu.

- « Jean-Yves Kermarrec fait état des "pollutions accidentelles" qui s'accumulent et qui tuent toute vie piscicole sur des dizaines de kilomètres chaque année en Finistère ; il estime que, dès lors, le bilan satisfaisant évoqué par l'Agence pour notre département interpelle. »
- « Henri Billon et Jean-François Kerbrat, au sujet des projets de travaux dans le cadre de la GEMAPI sur le territoire de la CCPL, précisent que, des programmations étant déjà retenues sur l'Horn, il est urgent de les transmettre. Philippe Masquelier répond qu'il transmettait rapidement les éléments.. »

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	Unanimité	-	-
Résultat	Adopté		

Le compte-rendu de la réunion du 11 juillet 2019, complété des deux phrases précédentes, est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Feuille de route du SAGE de l'Elorn

La feuille de route est demandée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne qui, dans le cadre de son 11^{ème} programme, conditionne l'octroi des aides à l'animation des SAGE sur son territoire à la rédaction de ce document. Elle devra être validée par la CLE et la structure porteuse du SAGE avant la fin de l'année.

Francis Grosjean commente la dernière version de la feuille de route du SAGE de l'Elorn, écrite en collaboration avec l'EPAGA, établissement porteur du SAGE de l'Aulne ; elle a fait l'objet d'une présentation en réunion du Bureau.

Il indique qu'une grande partie de cette feuille de route est commune aux deux SAGE. Les parties communes sont repérées par un liseré bleu à droite du texte.

Il rappelle que les politiques de l'eau, tant au plan national qu'au plan régional, sont en pleine évolution. Les lois MAPTAM et NOTRE ont modifié sensiblement le paysage institutionnel, en renforçant le positionnement des EPCI dans les grand et petit cycles de l'eau. A cela s'ajoutent les nouvelles dispositions relatives aux aides de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, dont la CLE a déjà largement débattu.

Il observe que plusieurs documents, dont on ne perçoit pas toujours clairement la finalité, ont été élaborés ces dernières années ; il cite la SOCLE et le Plan breton sur l'Eau, et se demande si les feuilles de route des SAGE seront des documents utiles.

Il note que ce document va engager notre (nos) CLE pour les 3 à 6 ans à venir, au moment où un renouvellement du collège des élus se profile à court terme.

Pour Francis Grosjean, cette feuille de route est néanmoins l'occasion pour la CLE de rappeler certains points :

- le document de référence de notre territoire, en termes de politique de l'eau, reste le SAGE
- dans la prolongation des programmes précédents, la qualité des eaux de la rade de Brest reste un des enjeux majeurs de notre territoire.

Jusqu'à présent, les actions prescrites et préconisées dans le SAGE étaient mises en œuvre dans le cadre d'un contrat territorial de bassin versant passé avec nos partenaires financiers, outil qui est aujourd'hui déclaré inadapté aux yeux de l'Agence de l'eau. Cette dernière, s'appuyant sur la DCE, conclut à un bon état écologique de la rade de Brest alors que d'autres indicateurs montrent des dysfonctionnements importants pesant fortement sur la santé des organismes marins et les activités économiques littorales et marines.

Il souligne enfin l'engagement déterminé pour un rapprochement des SAGE de l'Aulne et de l'Elorn et de leurs structures porteuses avec l'objectif d'une plus grande efficacité des actions visant la rade de Brest.

Philippe Masquelier présente le projet de feuille de route (voir document validé par la CLE en annexe).

Patrick Luneau confirme que les capacités financières de l'Agence de l'eau ont été réduites ces dernières années, ce qui l'a obligée à recentrer ses aides sur les territoires en ayant le plus besoin, à savoir ceux dont l'état est considéré moins que bon au titre de la DCE.

Il explique que la rédaction d'une feuille de route, demandée aux 55 CLE du bassin Loire-Bretagne, est un exercice nouveau, qui découle de l'application du 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau. Cet exercice conditionne le maintien du taux d'aide maximal à l'animation des SAGE. Si une feuille de route n'est pas rédigée, est jugée insuffisante ou si les engagements qu'on y trouve ne sont pas tenus, le taux d'aide pour l'animation du SAGE baissera.

Il ajoute que cette feuille de route doit permettre à la CLE de se projeter dans l'avenir, en termes de lignes directrices pour les programmes de travaux mais aussi d'envisager des mutualisations entre acteurs du territoire ou de territoires voisins.

Il estime que le projet de feuille de route du SAGE de l'Elorn est conforme à ce qui est attendu.

Pour ce qui est du contrat territorial, dans la mesure où les bassins versants sont plutôt en bon état, il est apparu aux services de l'Agence que le contrat territorial n'est pas l'outil adapté pour poursuivre les travaux et actions menés sur notre territoire.

Concernant le respect des usages, il considère qu'il y a de réels enjeux sur le petit cycle.

Jérôme Vassal ajoute qu'il y en a aussi, toujours, sur le grand. Il estime que la notion de contrat de territoire de bassin versant reste pertinente pour répondre aux enjeux de la rade de Brest, impactée par les apports des rivières. Il apparaît essentiel, pour faire le lien entre l'amont et l'aval, de raisonner en termes de flux de nutriments ou de polluants et non seulement de concentrations.

Pour l'Agence, l'année 2020, considérée comme année de transition, devra être mise à profit pour faire le bilan du dernier contrat et construire ensemble un outil adapté au territoire et à ses enjeux.

Francis Grosjean craint qu'avec la baisse des aides de l'Agence, les territoires soient obligés à consacrer beaucoup de temps à la recherche de financements, dans le cadre d'appels à projets par exemple.

A propos de la réorientation des aides de l'Agence, Jean-François Kerbrat estime que la solidarité territoriale doit effectivement jouer en faveur des territoires les plus éloignés du bon état mais sans toutefois léser ceux qui ont engagé de longue date des actions qui demandent à être poursuivies. Le rôle des élus et des membres de la CLE est de conserver les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Thierry Larnicol estime que les acteurs du territoire connaissent une situation de crispation, qui a tendance à s'amplifier. Si l'on dispose de peu de moyens pour ne serait-ce que maintenir l'acquis, la situation va devenir de plus en plus complexe à gérer.

Sylvaine Vulpiani informe les participants que la Région et le Département sont en train de réfléchir aux voies à explorer pour maintenir un bon niveau d'aide des territoires en « bon état », que ce soit en termes de modalités des aides régionales ou départementales ou de recherche de sources nouvelles de financement des actions.

Yvon Bescond regrette que l'on ne cite pas le SAGE du Bas Léon comme territoire de coopération.

Francis Grosjean propose aux membres de la CLE d'adopter la feuille de route du SAGE de l'Elorn, en prenant soin, outre les modifications de détail du document :

- de supprimer les lettres PI à l'acronyme GEMAPI des délégations de la CCPLD et de la CCPL au Syndicat de bassin de l'Elorn (la PI n'étant effectivement pas déléguée à ce jour) dans le tableau de la page 5,
- de supprimer les termes : « Pour des raisons qui échappent à la CLE » dans le dernier alinéa du paragraphe « Le développement des actions de reconquête de la qualité des eaux de la rade de Brest » page 10,
- d'ajouter la phrase « Cette démarche devra être développée en intégrant le cadre des collaborations, transferts et interconnexions d'eau potable entre le territoire du SAGE de l'Elorn et ceux des SAGE du Bas Léon et du Haut Léon. » à la fin du premier paragraphe du paragraphe « Préservation de la ressource et gestion quantitative » page 14.

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	Unanimité	-	-
Résultat	Adopté		

La feuille de route du SAGE de l'Elorn, après intégration des modifications de détail et des propositions inscrites ci-dessus, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

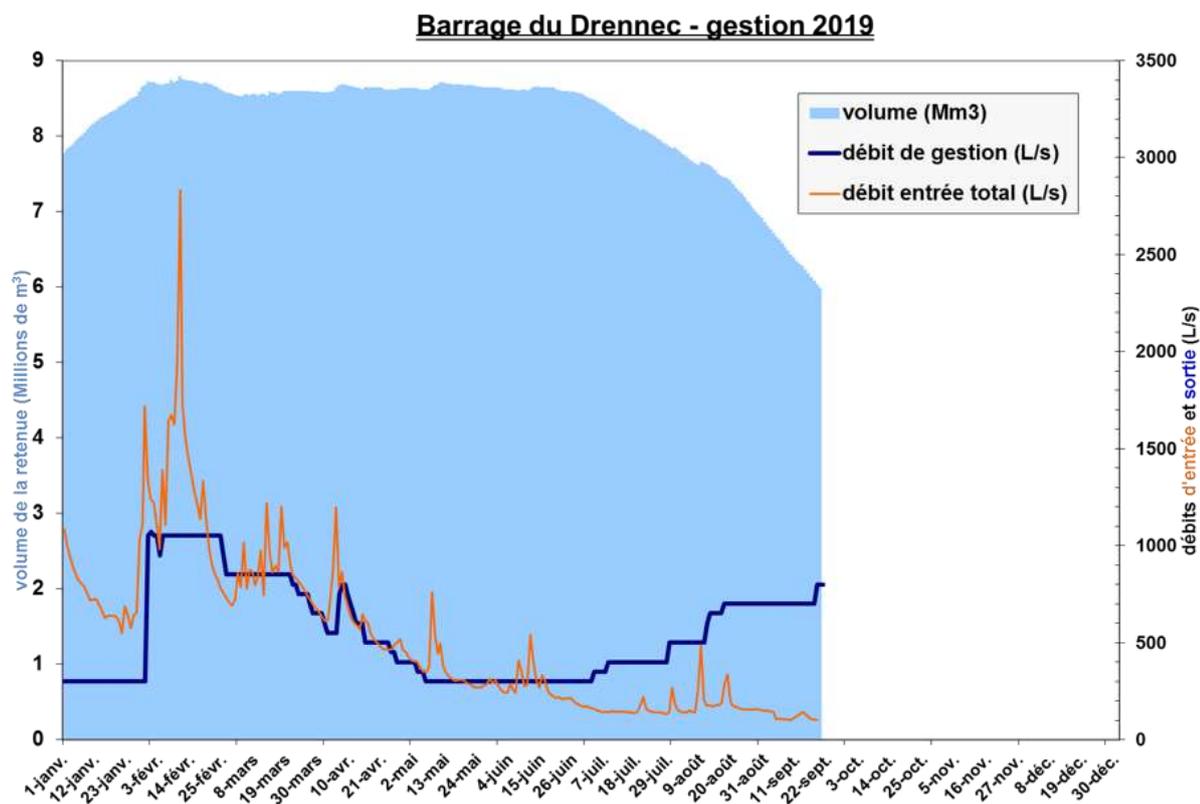
Questions diverses

- *Le lac du Drennec*

Jérôme Vassal présente la situation du lac du Drennec en cette fin d'été :

- Remplissage :

La retenue s'est bien remplie cet hiver et, malgré quelques inquiétudes au printemps et au début d'été, le soutien d'étiage a été réalisé dans de bonnes conditions, en respectant les débits minimaux fixés par le SDAGE.



Il y a actuellement plus de 3 mois de réserve d'eau dans la retenue.

- Qualité des eaux de baignade :

Cet été, la qualité des eaux de baignade du lac du Drennec, suivie par l'ARS (agence régionale de santé) est restée très bonne à bonne. Une légère dégradation est observée en fin d'été, en relation avec l'augmentation des populations d'oiseaux sur le lac.

	03 juin	18 juin	24 juin	02 juillet	09 juillet	16 juillet	23 juillet	30 juillet	06 août	12 août	19 août	27 août	02 sept.	09 sept.
	11.52	10.37	12.26	09.55	10.26	10.45	10.01	10.13	10.49	10.09	08.25	11.27	11.00	10.15
ENTÉROCOQUES / 100ML (MP)	<15	<15	15	<15	<15	<15	<15	<15	<15	<15	<15	30	15	<15
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	<15	<15	<15	<15	<15	<15	<15	15	30	30	30	94	160	161
Interprétation sanitaire														

	03 juin	18 juin	24 juin	02 juillet	09 juillet	16 juillet	23 juillet	30 juillet	06 août	12 août	19 août	27 août	02 sept.	09 sept.
	11.55	10.10	12.30	09.29	10.17	10.15	09.40	09.30	11.04	09.35	08.10	10.53	11.41	09.45
ENTÉROCOQUES / 100ML (MP)	<15	<15	<15	<15	<15	<15	61	15	15	<15	<15	15	<15	15
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	<15	<15	30	15	<15	15	30	46	77	46	30	127	46	144
Interprétation sanitaire														

Le suivi des cyanobactéries dans les eaux de baignade, également effectué par l'ARS, a montré des concentrations importantes, qui n'ont cependant pas atteint les seuils d'interdiction de baignade, comme ce fut le cas cette année dans de nombreux plans d'eau français

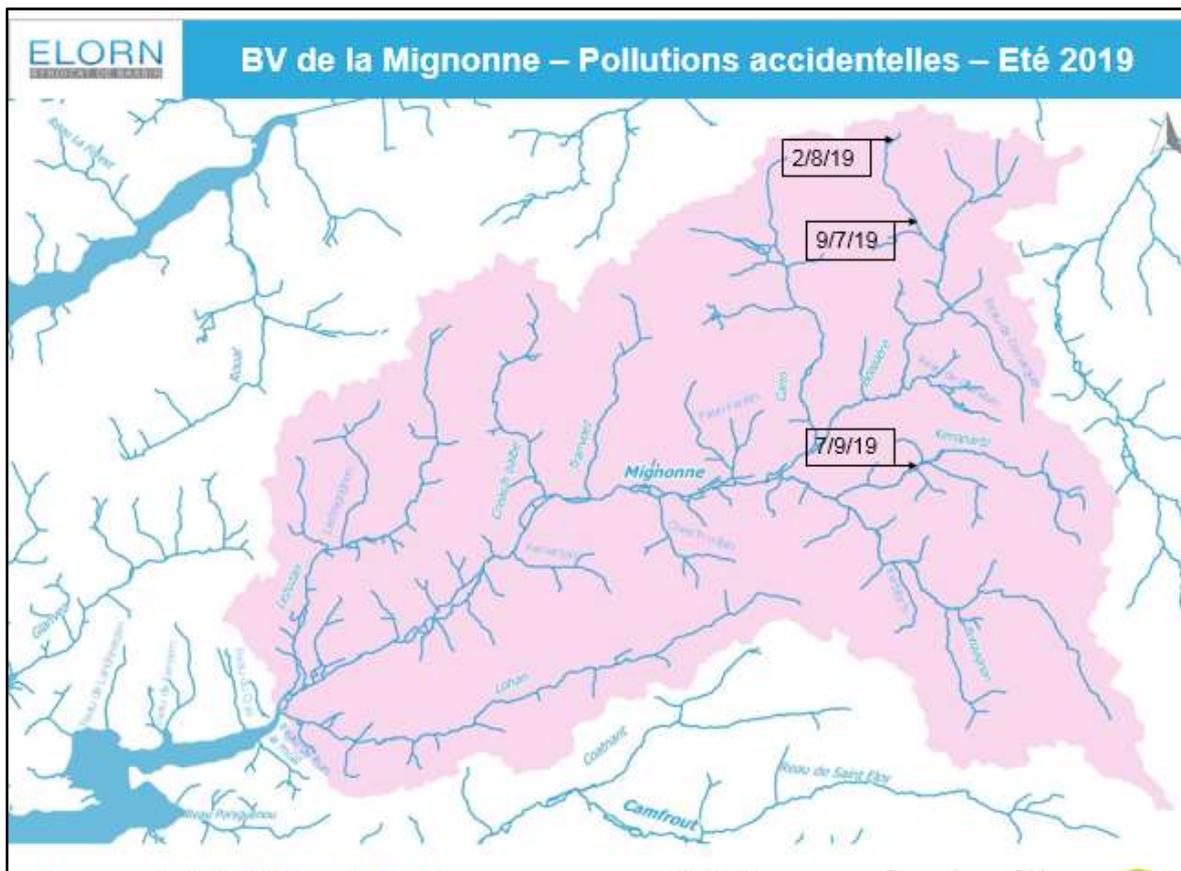
COMMANA		16/07/19	30/07/19	12/08/19	19/08/19	27/08/19	02/09/19	09/09/19
Drennec (EST)								
Stamadec								
Cyanobactéries / ml		3580	12400	58920	14880	25900	27160	10080
Phyco-toxines (µg/l)	Microcystine	-	-	-	-	-	-	-
	Saxitoxine	-	-	-	-	-	-	-
	Cylindrospermopsine	-	-	-	-	-	-	-
	Anatoxine	-	-	-	-	-	-	-
Transparence (m)		>1	>1	>1	>1	>1	>1	>1
SIZUN		18/06/19	02/07/19	16/07/19	30/07/19	12/08/19	27/08/19	02/09/19
Drennec (OUEST)								
Cyanobactéries / ml		234	139	828	14200	6860	30920	9660
Phyco-toxines (µg/l)	Microcystine	-	-	-	-	-	-	-
	Saxitoxine	-	-	-	-	-	-	-
	Cylindrospermopsine	-	-	-	-	-	-	-
	Anatoxine	-	-	-	-	-	-	-
Transparence (m)		>1	>1	>1	>1	>1	>1	>1

En ce début d'automne, des efflorescences de *Planktothrix isoethrix* sont visibles au bord du lac, par temps très calme. La vigilance reste de mise



- **Pollution accidentelle**

Philippe Masquelier présente à l'aide d'un diaporama (voir en annexe), les trois pollutions qui ont affecté le bassin versant de la Mignonne et provoqué une importante mortalité de poissons mais aussi des interdictions de baignade, de pêche à pied et de commercialisation des coquillages dans la rivière de Daoulas.



Thierry Larnicol pose la question de la maîtrise d'outils de traitement de plus en plus gros, de plus en plus techniques et complexes à gérer. Il considère qu'on est en train de perdre le contrôle de ces outils. Cela induit une position intenable pour les entreprises littorales, qui pâtissent à chaque fois des conséquences de ces incidents, en termes de perte nette d'exploitation (interdiction de commercialisation, retrait de lots...) et d'image (qualité de l'environnement et des produits).

Il demande que l'on augmente sérieusement les contrôles de ces installations car il estime que le risque est en train d'exploser.

- ***Semaine de l'Elorn***

Elle aura lieu cette année du 30/09 au 6/10 :

- Journée des élus et des membres de la CLE : le 5/10 à Plougastel-Daoulas (circuit balade et visite des viviers de Kéraliou)
- Journée grand public : le 6/10 à Landivisiau

- ***Questionnaire sur les CLE***

Francis Grosjean rappelle aux membres de la CLE qu'ils ont été invités à répondre à un questionnaire sur le fonctionnement et le rôle des CLE, diffusé par le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES). Alors que la gouvernance de l'eau en France alimente de nombreux débats, il compte sur eux pour au moins répondre à une partie des questions et contribuer ainsi à l'élaboration d'une réponse unique de la CLE, ainsi que demandé.

L'ordre du jour étant épuisé, Francis Grosjean remercie les participants et clôt la séance.

Prochaine réunion de la CLE : A définir

Coordonnées de l'animateur du SAGE
Philippe MASQUELIER
Syndicat de bassin de l'Elorn
Ecopôle - Guern ar Piquet - 29460 DAOULAS
Tel : 06 77 69 41 57 - Courriel : philippe.masquelier@bassin-elorn.fr